

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2720

7 novembre 2008

### SOMMAIRE

Advent Twilight Luxembourg 2 S.à r.l. ..	130514	Kerala S.A. ....	130528
Advent Twilight Luxembourg 3 S.à r.l. ..	130516	Landmark Aviation FBO Luxembourg ..	130521
Advent Twilight Luxembourg 6 S.à r.l. ..	130543	LGA .....	130559
Advent Twilight Luxembourg 7 S.à r.l. ..	130515	Limina S.A. ....	130527
Affretlux S.A. ....	130514	Louis International S.A. ....	130520
Argos Investment Fund .....	130539	Louis International S.A. ....	130520
Atollen S.à r.l. ....	130545	Ludovica S.A. ....	130515
Avalon Investment Sàrl .....	130525	Luxholdco MOS S.C.A. ....	130520
Azure Funding Europe S.A. ....	130538	Luximmo Invest S.A. ....	130520
Babcock & Brown Public Partnerships 1 Sàrl .....	130556	Luxmaster S.A. ....	130524
Chapier, s.à r.l. ....	130514	Meigerhorn Espace Sàrl .....	130530
Clementoni S.A. ....	130525	Meigerhorn Etoy S.à r.l. ....	130547
Clifford Investments S.A. ....	130517	Meigerhorn Montreux, Sàrl .....	130544
Clipperton S.A. ....	130517	M & H Capital Management S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF .....	130549
CTO Europe Holding S.A. ....	130517	Nekvilla Holding S.A. ....	130522
CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l. ....	130521	Netzaberg Luxembourg S.à r.l. ....	130522
CVI GVF Luxembourg Seventeen S.à r.l. .....	130560	Newarch Invest S.A. SPF .....	130519
Davdan S.A. ....	130530	Newtec S.A. ....	130519
Doragren .....	130518	Nice Day S.A. ....	130523
Era Investments S.A. ....	130540	Norman International S.A. ....	130526
EXCELLENTIA S.A. "Organisation du Pa- trimoine" .....	130523	Nouvelle Luxtecnic .....	130515
Expro Holdings S.à r.l. ....	130526	PAIP-PCAP Sub 3 .....	130525
Fern Bird Properties S.à r.l. ....	130531	Prime Pension FBL, ASSEP B .....	130516
Financière Ulisse S.A. ....	130526	Prime Pension FBL, ASSEP B .....	130516
Fratelli d'Amato International S.A. ....	130528	Prime Pension FBL, ASSEP B .....	130517
Gebrint S.A. ....	130524	Quercia Sone .....	130529
Glashandel H.Reiland & Co .....	130522	Restcon S.à r.l. ....	130518
G&V Capital Europe S.A. ....	130518	Rosinvest .....	130528
Iber-Promotions SA .....	130524	Soleado Holding S.A. ....	130519
Inigo S.A. ....	130527	STAM REI III Barnaby S.à r.l. ....	130523
Inter Mega S.A. ....	130529	The Carlyle Group (Luxembourg) JV ...	130518
Invest Immo Partners S.à r.l. ....	130530	Tonic S.A. ....	130527
Kashyk S.A. ....	130529	WP V Investments S.à r.l. ....	130519
		Xylopart S.A. ....	130521

**Chapier, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3961 Ehlinge, 1, Z.I. Am Brill.

R.C.S. Luxembourg B 19.529.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/10/2008.

*Pour CHAPIER, s.à r.l.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008136755/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07583. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Affretlux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5326 Contern, 13, rue Edmond Reuter, Z.A.E. Weiergewann.

R.C.S. Luxembourg B 81.354.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/10/2008.

*Pour AFFRETLUX S.A.*

FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA

Signature

Référence de publication: 2008136753/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07590. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Advent Twilight Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: USD 49.831,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.724.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 16 septembre 2008 que:

- Laetitia Ambrosi et Paul Lefering, ont démissionné de leur fonction de gérants de la société avec effet immédiat; et
- Frederic Francesconi, comptable, né le 2 mai 1975 à Thionville, France résidant 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France, a été nommé en tant que gérant de la société avec effet au 30 septembre 2008 et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est dorénavant composé de:

- Desmond Mitchell;
- Michael J. Ristaino; et
- Frederic Francesconi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008136493/1092/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07372. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

**Nouvelle Luxtecnic, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 16-18, ancienne route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 50.471.

Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/10/2008.

*Pour NOUVELLE LUXTECNIC*  
FIDUCIAIRE CENTRALE DU LUXEMBOURG SA  
Signature

Référence de publication: 2008136752/503/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07588. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Advent Twilight Luxembourg 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 340.122,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.  
R.C.S. Luxembourg B 131.719.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 16 septembre 2008 que:

- Laetitia Ambrosi et Paul Lefering, ont démissionné de leur fonction de gérants de la société avec effet immédiat; et
- Frederic Francesconi, comptable, né le 2 mai 1975 à Thionville, France résidant 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France, a été nommé en tant que gérant de la société avec effet au 30 septembre 2008 et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est dorénavant composé de:

- Desmond Mitchell;
- Michael J. Ristaino; et
- Frederic Francesconi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Signature  
*Un mandataire*

Référence de publication: 2008136498/1092/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07397. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080159747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

**Ludovica S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 37.306.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

FIDUPAR  
10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg  
Signatures

Référence de publication: 2008136781/1172/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV09179. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Advent Twilight Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 66.212,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.723.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 16 septembre 2008 que:

- Laetitia Ambrosi et Paul Lefering, ont démissionné de leur fonction de gérants de la société avec effet immédiat; et  
- Frederic Francesconi, comptable, né le 2 mai 1975 à Thionville, France résidant 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France, a été nommé en tant que gérant de la société avec effet au 30 septembre 2008 et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est dorénavant composé de:

- Desmond Mitchell;
- Michael J.Ristaino; et
- Frederic Francesconi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008136494/1092/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07374. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080159776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

---

**Prime Pension FBL, ASSEP B, Association d'Epargne-Pension.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg I 9.

—  
Le bilan pour l'exercice clos au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.10.2008.

Le Conseil d'administration

Carlo WAMPACH / Jean-Louis MARGUE

Référence de publication: 2008136915/4/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00151. - Reçu 34,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Prime Pension FBL, ASSEP B, Association d'Epargne-Pension.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg I 9.

—  
Le bilan pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.10.2008.

Le Conseil d'administration

Carlo WAMPACH / Jean-Louis MARGUE

Référence de publication: 2008136914/4/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00147. - Reçu 32,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160246) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Prime Pension FBL, ASSEP B, Association d'Epargne-Pension.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg I 9.

Le bilan pour l'exercice clos au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15.10.2008.

Le Conseil d'administration

Carlo WAMPACH / Jean-Louis MARGUE

Référence de publication: 2008136916/4/15.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2008, réf. LSO-CV00154. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Clifford Investments S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 76.085.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136792/693/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07508. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**CTO Europe Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 110.962.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008136793/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07514. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Clipperton S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 77.683.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Pour CLIPPERTON S.A.

Signature

Référence de publication: 2008136805/744/14.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06131. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Restcon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1248 Luxembourg, 45, route de Bouillon.  
R.C.S. Luxembourg B 105.177.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008136788/607/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07279. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080160332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**G&V Capital Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 125.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 (version abrégée) ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008136795/693/13.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07521. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080160326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**The Carlyle Group (Luxembourg) JV, Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 95.676.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53254 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008136941/211/11.

(080160552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Doragren, Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 55.051.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Urbain THOLL, notaire de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 26 octobre 1995, acte publié au Mémorial C n° 424 du 30 août 1996, modifiée pour la dernière fois par acte sous seing-privé lors de la conversion du capital social eu Euros, en date du 2 août 2000, acte publié au Mémorial C no 72 du 31 janvier 2001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DORAGREN

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008136918/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08098. - Reçu 22,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080159985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Newarch Invest S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 73.985.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 octobre 2008.

Henri BECK

*Notaire*

Référence de publication: 2008136933/201/12.

(080160627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Newtec S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 125.152.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 octobre 2008.

Henri BECK

*Notaire*

Référence de publication: 2008136934/201/12.

(080160631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Soleado Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 102.611.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 29 octobre 2008.

Henri BECK

*Notaire*

Référence de publication: 2008136931/201/12.

(080160629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**WP V Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 1.065.300,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 136.918.

*Extrait de la résolution du Conseil de gérance du 13 octobre 2008*

En date du 13 octobre 2008 le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717, Luxembourg au

- 412F, route d'Esch, L-1771, Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

WP V INVESTMENTS S.A R.L.

Signature

Référence de publication: 2008137073/250/18.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07533. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080160588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Luxholdco MOS S.C.A., Société en Commandite par Actions.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 141.136.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance en date du 29 septembre 2008*

Conformément aux résolutions prises par le Conseil de Gérance, en date du 29 septembre 2008, il a été décidé:

- De transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

*Pour Luxholdco MOS S.C.A.*

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008137079/1005/18.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07197. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Louis International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 81.987.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008136747/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07672. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Luximmo Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8410 Steinfort, 55, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 96.958.

—  
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30.10.2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008136743/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07357. - Reçu 18,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Louis International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.  
R.C.S. Luxembourg B 81.987.

—  
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008136748/1185/12.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07671. - Reçu 22,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160065) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---



**CVI GVF Luxembourg Fourteen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.041.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2445 du 29 octobre 2007  
Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*CVI GVF LUXEMBOURG FOURTEEN S.à r.l.*

Signatures

Référence de publication: 2008136761/9416/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09513. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Xylopart S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 98.626.

Rectificatif au bilan au 31 mars 2008 enregistré à Luxembourg, le 8 octobre 2008 sous la référence LSO-CU01063 (L080142999) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008137312/6312/13.

Enregistré à Luxembourg, le 23 octobre 2008, réf. LSO-CV06949. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Landmark Aviation FBO Luxembourg, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 136.273.

*Extrait de la résolution de l'associé unique du 13 octobre 2008*

L'associé unique a pris:

la résolution de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, avec effet immédiat.

note du transfert d'adresse professionnelle des gérants B, M. Luca Gallinelli et M. Benoît Chapellier, du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

note du transfert d'adresse professionnelle du gérant A, M. Louis A. Hamilton, du 2930 W. Sam Houston Parkway N. Suite 200, Houston, Texas 77043, Etats-Unis d'Amérique, au 1500 CityWest Blvd., Ste. 600, Houston, Texas 77042, Etats-Unis d'Amérique.

note du transfert de son siège social du 2930 W. Sam Houston Parkway N. Suite 200, Houston, Texas 77043, Etats-Unis d'Amérique, au 1500 CityWest Blvd., Ste. 600, Houston, Texas 77042, Etats-Unis d'Amérique.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

*Landmark Aviation FBO Luxembourg*

Signature

*Mandataire*

Référence de publication: 2008137083/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 22 octobre 2008, réf. LSO-CV06680. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Nekvilla Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, roue d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 87.907.

*Extrait des l'assemblée générale extraordinaire en date du 20 octobre 2008*

Après avoir constaté et accepté la démission du gérant unique présentée avec effet au 25 août 2008 par Madame Catherine Koch., l'assemblée a décidé de nommer avec effet au 25 août 2008 et Monsieur Luca Gallinelli, né le 06 mai 1964 à Florence (Italie) ayant son adresse professionnelle au 412 F route d'Esch, L-1030 Luxembourg, en remplacement du gérant démissionnaire.

De telle sorte que le conseil de gérance se présentera dès le 25 août 2008 comme suit:

- Administrateur: Monsieur Julien Vaille, demeurant professionnellement 48, avenue de la Faïencerie, L-1521 Luxembourg;
- Administrateur: Monsieur Jean-Pierre Wespi, demeurant professionnellement au Ch. Des Fougeroles 8, CH-1053 Cugy;
- Administrateur: Monsieur Luca Gallinelli, demeurant professionnellement 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg.

Le mandat des administrateurs prendra fin à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de l'année 2008.

L'assemblée a également décidé de transférer le siège social de la société du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au 412 F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg avec effet immédiat.

Signature.

Référence de publication: 2008137082/1005/25.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07257. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Netzaberg Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.  
R.C.S. Luxembourg B 132.304.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008137311/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09518. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Glashandel H.Reiland & Co, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.  
R.C.S. Luxembourg B 18.068.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008137325/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 21 octobre 2008, réf. LSO-CV06292. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Nice Day S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 131.162.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1er septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008.;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Sandrine DURANTE, employée privée, née le 14 novembre 1972 en France, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NICE DAY S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137069/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV08874. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**EXCELLENTIA S.A. "Organisation du Patrimoine", Société Anonyme.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 20, rue Michel Rodange.  
R.C.S. Luxembourg B 69.495.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008137323/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08604. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**STAM REI III Barnaby S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8, rue Jean Monnet.  
R.C.S. Luxembourg B 140.157.

**EXTRAIT**

Il résulte d'une décision du gérant unique de la société en date du 19 août 2008 que le siège social est transféré avec effet rétroactif au 27 juin 2008 du 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg au, 8, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008137081/1005/19.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07217. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Gebrit S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 134.780.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1<sup>er</sup> septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Sandrine DURANTE, employée privée, née le 14 novembre 1972 en France, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GEBRINT S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137061/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV08890. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Luxmaster S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 139.823.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1<sup>er</sup> septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008.;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Sandrine DURANTE, employée privée, née le 14 novembre 1972 en France, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXMASTER S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137067/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV08877. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Iber-Promotions SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-5751 Frisange, 35, rue Robert Schuman.  
R.C.S. Luxembourg B 85.486.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 octobre 2008.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (LUXEMBOURG) S.A.

Boîte Postale 1307, L-1013 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008137326/3560/16.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08608. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080161142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Clementoni S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 44.965.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1<sup>er</sup> septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008.;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Sandrine DURANTE, employée privée, née le 14 novembre 1972 en France, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Madame Sandrine DURANTE précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CLEMENTONI S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137057/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV08899. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160553) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Avalon Investment Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 101.466.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.11.2008.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme, Luxembourg  
CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008137196/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV08931. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**PAIP-PCAP Sub 3, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.  
R.C.S. Luxembourg B 118.923.

EXTRAIT

Les associés, dans leurs résolutions datées du 17 octobre 2008 ont décidé de renouveler le mandat des gérants.

- Monsieur Sofiane LAHMAR, gérant de catégorie A, 1055 Thomas Jefferson St. N.W., Suite 218, Washington D.C. 20007, Etats-Unis d'Amérique;

- Monsieur Manuel HACK, gérant de catégorie B, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg;

- Monsieur Laurent HEILIGER, gérant de catégorie B, 3-5, Place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'approbation des comptes au 31 décembre 2008.

Luxembourg, le 17 octobre 2008.

Pour PAIP-PCAP SUB 3, Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2008137052/833/19.

Enregistré à Luxembourg, le 27 octobre 2008, réf. LSO-CV07618. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Financière Ulisse S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 77.290.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1<sup>er</sup> septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008.;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Sandrine DURANTE, employée privée, née le 14 novembre 1972 en France, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FINANCIERE ULISSE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137059/24/19.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV08895. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Norman International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.  
R.C.S. Luxembourg B 72.947.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 03.11.2008.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER, Société Anonyme, Luxembourg

CABINET D'EXPERTS COMPTABLES

Signature

Référence de publication: 2008137213/687/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV08961. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Expro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).**

**Capital social: USD 2.589.842,00.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 137.802.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'associé unique de la Société en date du 10 octobre 2008, que:

1. Monsieur Bill Mayberry a démissionné de son poste de liquidateur la Société avec effet au 10 octobre 2008.

2. Monsieur Peter Arbour, né le 11 mai 1948 à Baton Rouge en Louisiane, USA, et résidant professionnellement au Expro Americas, 738 Hwy 6 South, Suite 1036, Houston, TX 77079, USA est nommé en tant que nouveau liquidateur de la Société, avec effet au 10 octobre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

POUR EXTRAIT

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008137055/5499/20.

Enregistré à Luxembourg, le 29 octobre 2008, réf. LSO-CV08750. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Limina S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 114.854.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1<sup>er</sup> septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, L-1724, Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008.;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Sandrine DURANTE, employée privée, née le 14 novembre 1972 en France, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Madame Sandrine DURANTE précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*LIMINA S.A.*

Signature

Référence de publication: 2008137066/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV08878. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Inigo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 68.954.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 mars 1999, acte publié au Mémorial C n<sup>o</sup> 412 du 4 juin 1999. Le capital social a été converti en euros par acte sous seing privé le 4 juin 2002, publié par extrait au Mémorial C no 1211 du 16 août 2002.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INIGO S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008137019/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08270. - Reçu 26,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Tonic S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 20.413.

Constituée suivant acte notarié en date du 22 avril 1983, publié au Mémorial C no 147 du 8 juin 1983 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par-devant M<sup>e</sup> Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 août 2004, acte publié au Mémorial C no 1158 du 16 novembre 2004.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour TONIC S.A.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008137018/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08268. - Reçu 24,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Fratelli d'Amato International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 125.247.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1<sup>er</sup> septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résident professionnellement au 19/21, Boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008.;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Sandrine DURANTE, employée privée, née le 14 novembre 1972 en France, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

Suite à la nouvelle nomination, le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité des voix, d'attribuer la signature de catégorie 'B' à Madame Sandrine DURANTE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FRATELLI D'AMATO INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137060/24/21.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV08893. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Rosinvest, Société Anonyme.****Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 76.651.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bart Zech.

Référence de publication: 2008137210/724/13.

Enregistré à Luxembourg, le 31 octobre 2008, réf. LSO-CV09609. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

---

**Kerala S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 45.077.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1<sup>er</sup> septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008.;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Sandrine DURANTE, employée privée, née le 14 novembre 1972 en France, résidant professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Madame Sandrine DURANTE précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KERALA S.A

Signature

Référence de publication: 2008137065/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV08880. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---



**Kashyk S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 125.122.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1<sup>er</sup> septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Sandrine DURANTE, employée privée, née le 14 novembre 1972 en France, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Madame Sandrine DURANTE précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KASHYK S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137064/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV08882. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Quercia Sone, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.  
R.C.S. Luxembourg B 133.235.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Pour la société

Paul DECKER

Le notaire

Référence de publication: 2008137304/206/13.

(080161066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Inter Mega S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 50.234.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 13 octobre 2008*

- Il est décidé de procéder au remboursement anticipé total de l'emprunt obligataire émis le 03 avril 1995 et prorogé le 24 mars 2005.

- Le remboursement se fera au siège de la société, sur présentation des obligations au porteur.

- La faculté est donnée à tout détenteur d'obligations sujettes au remboursement, conformément aux articles 3 et 4 des modalités de l'emprunt obligataire, d'exercer son droit de conversion par lettre recommandée adressée au Conseil d'Administration.

Luxembourg, le 13 octobre 2008.

Certifié sincère et conforme

INTER MEGA S.A.

M. DOUAIDIA / F. DUMONT

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008137071/795/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159959) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Invest Immo Partners S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R.C.S. Luxembourg B 89.765.

Constituée par-devant Me Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 30 octobre 2002, acte publié au Mémorial C n ° 1746 du 6 décembre 2002.

*Modification*

Le bilan au 31 décembre 2007 a été enregistré à Luxembourg le 8 août 2008 auprès de l'administration de l'enregistrement sous la référence: LSO CT/ 04080 et a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2008 sous la référence L080120231.04.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour INVEST IMMO PARTNERS S.à.r.l.*

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008137015/29/21.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08104. - Reçu 28,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Davdan S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.  
R.C.S. Luxembourg B 129.549.

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 1<sup>er</sup> septembre 2008 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Olivier Conrard né le 25 août 1965 à Messancy en Belgique, employé privé, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri L1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur et président, avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2008.;

- De coopter comme nouvel administrateur, avec effet immédiat, Madame Sandrine DURANTE, employée privée, née le 14 novembre 1972 en France, résident professionnellement au 19/21, boulevard du Prince Henri, son mandat ayant comme échéance celui de son prédécesseur.

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Madame Sandrine DURANTE précitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAVIDAN S.A.

Signature

Référence de publication: 2008137058/24/20.

Enregistré à Luxembourg, le 30 octobre 2008, réf. LSO-CV08896. - Reçu 14,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160555) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Meigerhorn Espace Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CHF 20.625,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 127.203.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2008136952/242/13.

(080160178) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Fern Bird Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 142.492.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the seventeenth day of October.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Lines Nominees Limited, a company registered in the Company Register of Gibraltar under number 24576, having its registered address at 57/63, Line Wall Road, Gibraltar,

acting as sole shareholder of Fern Bird Properties Limited (the "Company"), a company existing under the laws of Gibraltar, incorporated on 18 September 1998, having its registered office at 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, registered in the Company Register under number 66198

here represented by Mr Grégory MATHIEU, company's director, residing professionally in Luxembourg,

acting pursuant to a resolution of the sole shareholder dated January 8, 2007,

of which a copy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, requested the notary to act the ratification of the resolutions taken by the sole shareholder of the Company in Gibraltar on January 8, 2007 and March 6 2008 deciding among others (1) to transfer the registered office and effective place of management of the Company from Gibraltar to the Grand Duchy of Luxembourg, and to adopt the legal form of a société à responsabilité limitée, (2) to appoint Mr Grégory MATHIEU, prenamed, and M. Stéphane WEYDERS as managers and to accept the resignation of Cheam Directors Limited as Directors and Line Secretaries Limited as Secretary of Fern Bird Properties Limited, with honourable discharge, immediately upon execution of the present notarial and (4) to delegate to the management all the powers to perform all the formalities and to effect all the deregistrations, registrations and publications both in Gibraltar and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the statutory seat and effective place of management and the continuation of the company in the Grand Duchy of Luxembourg.

A copy of the minutes of said extraordinary meetings of the sole shareholder of the Company stating the resolutions to transfer the registered office to the Grand Duchy of Luxembourg, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed and shall be filed at the same time with the registration authorities.

Thereupon, the appearing party, represented as stated hereabove, further requested the notary to state that, in its capacity as sole shareholder of Fern Bird Properties Limited, it has taken the following resolutions, ratifying and executing the hereabove stated resolutions taken in Gibraltar:

**First resolution**

The sole shareholder decides to ratify the resolutions taken in Gibraltar on January 8, 2007 and March 8, 2008, so that the registered office and effective place of management of the Company is transferred from Gibraltar to Luxembourg as of 17 October, 2008, and the Company adopts the Luxembourg nationality as of the same day, with corporate continuance.

*Second resolution*

The address of the registered office of the Company is fixed at L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

*Third resolution*

The sole shareholder adopts the report dated on July 2, 2008, drawn up by AACO S.à r.l., réviseur d'entreprises, with its registered office at L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, in view of the transfer of the Company and the amendments thereto stating that the corporate capital of an amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY SIX EURO (12.596.- EUR), which is outstanding by others than the Company itself, has been fully subscribed and entirely paid in at the time of continuation of the Company in Luxembourg and that the market value of the Company transferred is estimated at SIX HUNDRED TWENTY THOUSAND ONE HUNDRED TWENTY FIVE EUROS (620.125.- EUR).

The said report contains the following conclusion:

"On the basis of the verifications as described above, we do not have remark to formulate on the value of the net assets of Fern Bird Properties at the time of its transfer to Luxembourg."

All the assets and all the liabilities of the Company previously of Gibraltar, without limitation, remain the ownership in their entirety of the Luxembourg Company maintained without discontinuance, which will continue to own all the assets and will continue to be bound by all the obligations of the Company previously of Gibraltar.

Said report, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

*Fourth resolution*

The share capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY-SIX EURO (12.596.- EUR) represented by NINE THOUSAND FOUR HUNDRED shares (9,400) with a par value of ONE EURO THIRTY-FOUR CENTS (1,34.- EUR) each, currently all held by Line Nominees Limited, prenamed.

*Fifth resolution*

The Company adopts the form of a société à responsabilité limitée and its name is changed into "Fern Bird Properties S.à r.l."

*Sixth resolution*

It is decided to proceed to a total update of the Company's Articles of Association, which shall henceforth be worded as follows:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

**Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises in which the company has a participating interest or which form a part of the group of companies to which the Company belongs any assistance, such as loans, advances and guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "Fern Bird Properties S.à.r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY-SIX EURO (12.596.- EUR) represented by NINE THOUSAND FOUR HUNDRED shares (9,400) with a par value of ONE EURO THIRTY-FOUR CENTS (1,34.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

**Art. 7.** Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decisions only if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the Board of Managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his share holding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of each year.

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

*Transitory Provision*

The Company's current accounting year is to run from the close of the previous accounting year in Gibraltar to December 31, 2008.

*Seventh resolution*

The sole shareholder fixes the number of managers at two and appoints for an unlimited duration:

1. M. Grégory MATHIEU, company's director, born in Huy (Belgium) on 28 October 1977, residing professionally at L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe;
2. M. Stéphane WEYDERS, company's director, born in Arlon (Belgium), on 2 January 1972, residing professionally at L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

*Eighth resolution*

The sole shareholder decides that the difference between the net asset value of the company being SIX HUNDRED SEVEN THOUSAND FIVE HUNDRED TWENTY-NINE EUROS (EUR 607,529) and the amount vested in the share capital, being TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED NINETY-SIX EUROS (EUR 12,596), is vested for an amount of ONE THOUSAND TWO HUNDRED FIFTY-NINE EUROS (EUR 1,259) to the Legal Reserve and an amount of SIX HUNDRED SIX THOUSAND TWO HUNDRED SEVENTY EUROS (EUR 606,270) in the share premium account.

*Ninth resolution*

To the extent necessary, it is confirmed that all the powers are given to Mr Grégory MATHIEU or M. Stéphane WEYDERS to perform all the formalities and to effect all the deregistrations, registrations and publications both in Gibraltar and in the Grand Duchy of Luxembourg for the purpose of the transfer of the registered office and effective place of management and the continuation of the Company in the Grand Duchy of Luxembourg.

*Costs - Estimation*

For the purpose of registration, it is stated that this transfer of the statutory seat to Luxembourg is exempt from the contribution duty (droit d'apport) according to Article 3, paragraph 2 of the law of 29th December, 1971, "concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement", as amended.

It results from a document "Return of Nominal Share Capital" dated September 15, 1998, a copy of which shall be countersigned by the appearing person and the notary and which shall remain attached to the present deed to be filed with it at the same time with the registration authorities, that the Company has paid the capital duty (ad valorem duty) in accordance with the laws of Gibraltar.

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is valued at approximately at THREE THOUSAND EUROS (3,000.- EUR).

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and French version, the English version shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up on the day named at the beginning in Luxembourg.

The document having been read and translated to the persons appearing, they signed with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg:

A comparu:

Line Nominees Limited, une société inscrite à Gibraltar sous le numéro 24576, ayant son siège social à 57/63, Line Wall Road, Gibraltar,

agissant en tant qu'associé unique de Fern Bird Properties Limited ("la société"), une société de droit de Gibraltar, ayant son siège social à 57/63 Line Wall Road, Gibraltar, inscrite au Registre des sociétés sous le numéro 66198,

ici représentée par Monsieur Grégory MATHIEU, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe,

en vertu d'une résolution de l'associé unique donnée en date du 8 janvier 2007,

dont une copie restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

La partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter la ratification des résolutions prises par le seul associé de la société à Gibraltar en date du 8 janvier 2007 et du 6 mars 2008, décidant entre autres, (1) de transférer le siège social statutaire et siège de direction effective de la Société de Gibraltar au Grand-Duché de

Luxembourg et d'adopter la forme d'une société à responsabilité limitée, (2) de nommer Monsieur Grégory MATHIEU, prénommé et de Monsieur Stéphane WEYDERS, en qualité de gérants et d'accepter la démission de Cheam Directors Limited et comme administrateur et Line Secretaries Limited en tant que Secrétaire de la société Fern Bird Properties avec décharge honorable, avec effet à la signature de l'acte notarié de transfert au Grand-Duché de Luxembourg (4) de déléguer tous pouvoirs à la gérance pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que l'enregistrement, la radiation et la publication aussi bien à Gibraltar qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire et du siège de direction effective et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Une copie du procès-verbal des dites assemblées constatant les résolutions de transférer le siège social et le siège de direction effective au Grand-Duché de Luxembourg, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes, pour être formalisés avec elles.

Ensuite, la partie comparante, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle a pris, en sa qualité d'associé unique de "Fern Bird Properties Limited", les résolutions ci-après, ratifiant et exécutant les résolutions prises à Gibraltar et dont question ci-avant.

#### *Première résolution*

L'associé unique décide de ratifier les décisions prises à Gibraltar en date du 8 janvier 2007 et du 6 mars 2008, de sorte que le siège social de la Société et le siège de direction effective est transféré de Gibraltar au Grand-Duché de Luxembourg avec effet au 17 octobre 2008, et que la Société adopte la nationalité luxembourgeoise à partir du même jour, sans rupture de sa personnalité juridique.

#### *Deuxième résolution*

L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-2430 Luxembourg, 28, rue Michel Rodange.

#### *Troisième résolution*

L'associé unique adopte le rapport établi par AACO S.à r.l., réviseur d'entreprises, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, daté au 2 juillet 2008, en vue du transfert de la société vers le Grand Duché de Luxembourg, certifiant que le capital social d'un montant de DOUZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS (12.596.- EUR), est entièrement souscrit et libéré au moment du transfert de la société à Luxembourg, et que la valeur nette de la société transférée est estimée à SIX CENT VINGT MILLE CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 620.125).

Ledit rapport conclut comme suit:

«On the basis of the verifications as described above, we do not have remark to formulate on the value of the net assets of Fern Bird Properties at the time of its transfer to Luxembourg.»

Tous actifs et passifs de la Société, précédemment de nationalité de Gibraltar, sans exception, restent au profit et à la charge de la Société de nationalité luxembourgeoise, qui continue d'exister et qui continuera à être propriétaire de tous les actifs et débitrice de toutes les charges de la Société précédemment de nationalité de Gibraltar.

#### *Quatrième résolution*

Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT QUATRE VINGT-SEIZE EUROS (12.596.- EUR) représenté par NEUF MILLE QUATRE CENTS (9.400) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO ET TRENTE-QUATRE CENTS (1,34.- EUR) chacune, toutes détenues par Line Nominees Limited, préqualifiée.

#### *Cinquième résolution*

La Société adopte la forme de société à responsabilité limitée et sa dénomination sociale est modifiée en "Fern Bird Property S.à r.l."

#### *Sixième résolution*

Il est décidé de procéder à une refonte totale des statuts, qui auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après "La Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles la société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la société, tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières, qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination: "Fern Bird Property S.à r.l."

**Art. 5.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS (12.596.-EUR) représenté par NEUF MILLE QUATRE CENTS (9.400) parts sociales d'une valeur nominale de UN EUROS ET TRENTE-QUATRE CENTS(1,34.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

**Art. 7.** Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, les gérants peuvent participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant demeurant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si tous ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.



**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

#### *Disposition transitoire*

L'exercice social en cours a commencé à la clôture de l'exercice précédent à Gibraltar, et se termine le 31 décembre 2008.

#### *Septième résolution*

L'associé unique décide de fixer le nombre de gérants à deux et de nommer comme gérants pour une durée illimitée :

- 1) Monsieur Grégory MATHIEU, administrateur de sociétés, né à Huy (Belgique), le 28 octobre 1977, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
- 2) Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur de société, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

#### *Huitième résolution*

L'associé unique décide que la différence entre la valeur nette de la société, savoir le montant de SIX CENT VINGT MILLE CENT VINGT-CINQ EUROS (EUR 620.125), et le montant versé dans le capital, savoir le montant de DOUZE MILLE CINQ CENT QUATRE-VINGT-SEIZE EUROS (EUR 12.596), différence équivalent à SIX CENT SEPT MILLE CINQ CENT VINGT-NEUF EUROS (EUR 607.529) est versé pour une partie à concurrence de MILLE DEUX CENT CINQUANTE-NEUF EUROS (EUR 1.259) dans le compte réserve légale et le restant savoir SIX CENT SIX MILLE DEUX CENT SOIXANTE-DIX EUROS (EUR 606.270) dans le compte prime d'émission.

#### *Neuvième résolution*

Pour autant que de besoin, il est confirmé que tous pouvoirs sont donnés à M. Grégory MATHIEU ou M. Stéphane WEYDERS, pour exécuter toutes les formalités requises ainsi que l'enregistrement, la radiation et la publication aussi

bien à Gibraltar qu'au Grand-Duché de Luxembourg, en vue du transfert du siège social statutaire et du siège de direction effective de la société et de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

*Frais*

Pour les besoins de l'enregistrement, il est constaté que le transfert du siège social à Luxembourg est exempt du droit d'apport conformément à l'article 3 alinéa 2 de la loi du 29 décembre 1971, concernant l'impôt frappant les rassemblements de capitaux dans les sociétés civiles et commerciales et portant révision de certaines dispositions législatives régissant la perception des droits d'enregistrement, telle qu'elle a été modifiée.

Il résulte d'un document intitulé «Return of Nominal Share Capital» en date du 15 septembre 1998, une copie de laquelle étant contresignée par la personne comparante et le notaire instrumentaire et restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités d'enregistrement, que la Société a payé les droits d'enregistrement (droit ad valorem), conformément aux dispositions de la loi du Gibraltar afférente.

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte, sont estimés approximativement à TROIS MILLE EUROS (3.000.-EUR).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état et demeure, celui-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. MATHIEU, G. LECUIT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2008, LAC/2008/42469. - Reçu douze euros (EUR 12,-).

*Le Receveur (signé): F. SANDT.*

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008136326/220/411.

(080159506) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

**Azure Funding Europe S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1330 Luxembourg, 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 115.832.

*Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu en date du 3 octobre 2008*

Il résulte du procès-verbal du conseil d'Administration tenu en date du 3 octobre 2008, que:

1. Les administrateurs ont pris note de la démission de Monsieur Peter Ritchie Fowler en tant qu'Administrateur de la Société avec effet au 3 octobre 2008.

2. Les Administrateurs ont décidé de coopter en remplacement Monsieur James McCloskey, demeurant à Grand Hyatt Tokyo, 6-10-3 Roppongi, Minato-ku, Tokyo 106-0032, Japon, en tant que nouvel Administrateur de la société, avec effet au 3 octobre 2008.

Les administrateurs ont noté qu'en conséquence de ces deux résolutions, le Conseil d'administration de la société est composé de la manière suivante:

- Mr James McCloskey, Administrateur, demeurant à Grand Hyatt Tokyo, 6-10-3 Roppongi, Minato-ku, Tokyo 106-0032, Japon;

- Mr Ambi Venkateswaran, Administrateur, demeurant à Izumi Garden Residence, Apt. 2801, 1-5-3 Roppongi Minato-ku, Tokyo, Japon; and

- Mr François Georges, Administrateur, demeurant professionnellement au 34A, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Les Administrateurs ont décidé que la nomination permanente et la durée du mandat de Monsieur James McCloskey, en tant qu'Administrateur de la Société, feront l'objet d'une ratification lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires conformément aux dispositions de l'Article 51 de la Loi de 1915.

Luxembourg, le 3 octobre 2008.  
Pour avis sincère et conforme  
AZURE FUNDING EUROPE S.A.  
François Georges

Référence de publication: 2008136416/5710/31.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080159830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

---

**Argos Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 86.102.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire reconvoquée, tenue à Luxembourg, le 18 juin 2008*

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire les Administrateurs suivants, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009, à l'exception de Messieurs Mikael Sandberg et Edward de Burlet:

- \* Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Président du Conseil d'Administration
- \* Monsieur Cristofer Gelli, Administrateur
- \* Monsieur Philip Best, Administrateur
- \* Monsieur Dominique Dubois, Administrateur

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Michael Hughes, en tant qu'Administrateur de la Société, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer Monsieur Eric Feyereisen, en tant qu'Administrateur de la Société, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire PricewaterhouseCoopers, en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

*Président:*

- Monsieur Geoffroy Linard de Guertechin, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535, Luxembourg

*Administrateurs:*

- Monsieur Cristofer Gelli, Argos Investment Managers S.A., I.C.C. Entrée C, route de Pré-Bois 20, CH-1215, Genève, 15

- Monsieur Michael Hughes, Argos Investment Managers S.A., I.C.C. Entrée C, route de Pré-Bois 20, CH-1215, Genève, 15

- Monsieur Philip Best, Argos Investment Managers S.A., I.C.C. Entrée C, route de Pré-Bois 20, CH-1215, Genève, 15

- Monsieur Dominique Dubois, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20,, boulevard Emmanuel Servais, L-2535, Luxembourg.

- Monsieur Eric Feyereisen, Banque Privée Edmond de Rothschild Europe, 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535, Luxembourg

*Le Réviseur d'Entreprises est:*

PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social à L-1471, Luxembourg, 400, route d'Esch, BP 1443.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 octobre 2008.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE, Société Anonyme

Fabienne WALTZING / Claire Ingrid BERGE

*Mandataire Principal / Mandataire Principal*

Référence de publication: 2008137025/1183/44.

Enregistré à Luxembourg, le 28 octobre 2008, réf. LSO-CV08203. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080160155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

---

**Era Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 142.495.

—  
STATUTS

L'an deux mille huit, le sept octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

## ONT COMPARU:

1. La société à responsabilité limitée "WESHOLDING S.à r.l.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 104.304, ici représentée par Monsieur Daniel Galhano, expert-comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 septembre 2008.

2. La société à responsabilité limitée "GREEN CROSS HOLDING S.à r.l.", avec siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 112.564, ici représentée par Monsieur Daniel Galhano, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 26 septembre 2008.

Lesdites procurations, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants, et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualités qu'ils agissent ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> : Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier la loi modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales et par la loi du 25 août 2006 et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «ERA INVESTMENTS S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société pourra accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers.

La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

**Titre II: Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EURO (31.000.- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EURO (100.-EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les titres peuvent aussi être nominatifs ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

**Titre III: Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Adminis-

trateur (L'Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il es spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le conseil d'administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier lundi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI: Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

##### *Souscription - Libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1. Wesholding S.à r.l., préqualifiée, trois cent neuf actions, . . . . .	309
2. Green Cross Holding S.à r.l., préqualifiée, une action, . . . . .	<u>1</u>
TOTAL: trois cent dix actions. . . . .	310

Ces actions ont été libérées par des versements en espèces à concurrence de 25%, de sorte que la somme de SEPT MILLE SEPT CENT CINQUANTE EURO (7.750.-Eur) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

##### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2008.

La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Évaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500.- EUR).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants préqualifiés, représentant la totalité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs leur mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

a) Monsieur Stéphane WEYDERS, directeur de société, né à Arlon (Belgique), le 2 janvier 1972, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, président du conseil d'administration;

b) Monsieur Daniel GALHANO, expert-comptable, né à Moyeuvre-Grande (France) le 13 juillet 1976, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

c) Monsieur Laurent TEITGEN, administrateur de société, né le 05 janvier 1979 à Thionville (France), résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

3. - Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant lors de l'assemblée générale de l'année 2014:

La Société C.G. Consulting société anonyme, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe, R.C.S. Luxembourg B 102.188.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. Galhano, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 9 octobre 2008, LAC/2008/41060. - Reçu à 0,5%: cent cinquante-cinq euros (€ 155.-).

Le Releveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008136355/220/192.

(080159538) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

**Advent Twilight Luxembourg 6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 319.899,00.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 131.720.

—  
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'associé unique de la Société en date du 16 septembre 2008 que:

- Laetitia Ambrosi et Paul Lefering, ont démissionné de leur fonction de gérants de la société avec effet immédiat; et  
- Frederic Francesconi, comptable, né le 2 mai 1975 à Thionville, France résidant 23, Boucle Jacques Callot, 57100 Thionville, France, a été nommé en tant que gérant de la société avec effet au 30 septembre 2008 et pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance est dorénavant composé de:

- Desmond Mitchell;
- Michael J. Ristaino; et
- Frederic Francesconi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Signature

*Un mandataire*

Référence de publication: 2008136497/1092/24.

Enregistré à Luxembourg, le 24 octobre 2008, réf. LSO-CV07380. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080159753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 octobre 2008.

**Meigerhorn Montreux, Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 126.968.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

**THERE APPEARED:**

MEIGERHORN PROPERTIES S.à r.l., having its registered office is at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, here represented by Mr. Geoffroy t'Serstevens, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of MEIGERHORN MONTREUX S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on March 29, 2007, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1117 of June 11, 2007.

- That the sole partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to convert, with effect to January 1st, 2008, the subscribed capital from TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500,- EUR) into TWENTY THOUSAND SIX HUNDRED AND TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (20,625 CHF) at the rate of exchange of CHF 1,65 for EUR 1.00 prevailing on January 2, 2008.

The proof of the rate of exchange existing between the Euro and the Swiss Franc on January 2, 2008 has been given to the undersigned notary.

The sole partner decides to convert all accounts in the books of the Company from Euro into Swiss Francs.

*Second resolution*

The sole partner decides to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The subscribed capital is set at TWENTY THOUSAND SIX HUNDRED AND TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (20,625 CHF) represented by five hundred (500) shares with a par value of FORTY-ONE POINT TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (41.25 CHF) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mil huit, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

**A COMPARU:**

MEIGERHORN PROPERTIES S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société "MEIGERHORN MONTREUX S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 29 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1117 du 11 juin 2007.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:



*Première résolution*

L'associé unique décide de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) en VINGT MILLE SIX CENT VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (20.625.- CHF) au taux de change de CHF 1,65 pour EUR 1.- en vigueur le 2 janvier 2008.

La preuve du cours existant entre le franc suisse et l'euro au 2 janvier 2008 a été rapportée au notaire instrumentant.

L'associé unique décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société d'Euro en Francs Suisses.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à VINGT MILLE SIX CENT VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (20.625.- CHF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de QUARANTE-ET-UN VIRGULE VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (41,25 EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. T'SERSTEVENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2008, Relation: LAC/2008/42884. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008136658/242/79.

(080160259) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Atollen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 103.445.

In the year two thousand eight, on the twenty-first of October,

Before Us, Maître Joseph GLODEN, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg).

There appeared:

ALOC INVEST, a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, number B 121733,

acting as sole associate of "ATOLLEN, S.à r.l.", named below, duly represented by Mr Eric LECLERC, employé privé, residing professionally at Luxembourg,

by virtue of a proxy delivered in Luxembourg, on September 30, 2008,

which proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

Such appearer, represented as indicated, as sole associate of the Luxembourg société à responsabilité limitée "ATOLLEN, S.à r.l.", having its registered office at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, registered at the Register of Commerce and Companies in Luxembourg, number B 103445, incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, on September 30, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1265 on December 9, 2004,

modified for the last time by a deed of the undersigned notary on November 29, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2991 on December 24, 2007,

has requested the undersigned notary to state:

*First resolution*

The sole associate declares to cancel the A and B signatures.

*Second resolution*

The sole associate resolves to amend the second paragraph of article 14 of the company's by-laws, which henceforth will read as follows:

**Art. 14. paragraphe 2.** Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole Shareholder or by the Shareholders, as the case may be.

*Third resolution*

The sole associate resolves to amend article 18 of the by-laws, which henceforth will read as follows:

**Art. 18. Representation of the Company.** The company is in all circumstances bound by the joint signatures of any two managers or by the joint signatures or sole signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limit of such power. Each of the Managers is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

*Fourth resolution*

The sole associate appoints Mrs Martine KAPP, private employee, born in Luxembourg on December 10, 1960, residing professionally at L- 1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, as manager of the company "ATOLLEN, S.à r.l." in replacement of the resigning Mrs Inger GLOMMEN.

In accordance with article 18 as amended, in accordance with the appointment of Mrs Martine KAPP as manager and in accordance with the appointments made on September 30, 2004, immediately after the formation of the company, the managers of the company, with the powers indicated in article 18 of the articles of incorporation as amended, are, for an unlimited period:

- Mr Eric LECLERC, prenamed,
- Mr Jos HEMMER, prenamed,
- Mrs Martine KAPP, prenamed.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed at 03.20 p.m.

The undersigned notary, who knows English, states herewith that, on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same person and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

In faith of which, we the undersigned notary have set our hand and seal on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with us the notary the original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille huit, le vingt et un octobre,

Par devant Nous, Maître Joseph GLODEN, notaire de résidence à Grevenmacher (Luxembourg).

A comparu

La société à responsabilité limitée ALOC INVEST, établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 121733, agissant en sa qualité d'associée unique de la société "ATOLLEN, S.à.r.l.", ci-après nommée, ici représentée par Monsieur Eric LECLERC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privée, donnée à Luxembourg le 30 septembre 2008,

laquelle procuration restera après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, comme associée unique de la société à responsabilité limitée "ATOLLEN, S.à.r.l.", établie et ayant son siège social à L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 103445, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, le 30 septembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1265 du 9 décembre 2004,

modifiée pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 29 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2991 du 24 décembre 2007, a requis le notaire instrumentant d'acter:

*Première résolution*

L'associée unique déclare annuler les catégories de signatures A et B.

*Deuxième résolution*

L'associée unique déclare modifier l'article 14, paragraphe 2, des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 14. paragraphe 2.** Chaque Gérant est nommé pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

*Troisième résolution*

L'associée unique déclare modifier l'article 18 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

**Art. 18. Représentation de la Société.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des Gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

*Quatrième résolution*

L'associée unique nomme Madame Martine KAPP, employée privée, née à Luxembourg le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement à L - 1347 Luxembourg, 6a, Circuit de la Foire Internationale, gérante de la société "ATOLLEN, S.à r.l." en remplacement de Madame Inger GLOMMEN, démissionnaire.

Conformément à la modification de l'article 18 des statuts, conformément à la nomination de Madame Martine KAPP comme gérante et conformément aux nominations prises le 30 septembre 2004, consécutivement à la constitution de la société, les gérants de la société sont, avec les pouvoirs indiqués à l'article 18 des statuts modifiés, pour une période illimitée :

- Monsieur Eric LECLERC, prénommé,
- Monsieur Jos HEMMER, prénommé,
- Madame Martine KAPP, prénommée.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à quinze heures vingt.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant le présent acte a été rédigé en langue anglaise, le texte étant suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. LECLERC, J. GLODEN.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 octobre 2008. Relation GRE/2008/4215. - Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 27 octobre 2008.

Joseph GLODEN.

Référence de publication: 2008136680/213/112.

(080160624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**Meighorn Etoy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 138.548.

In the year two thousand and eight, on the fourteenth of October.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

MEIGERHORN ETOY HOLDING S.à r.l., having its registered office is at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, here represented by Mr. Geoffroy t'Serstevens, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole current partner of MEIGERHORN ETOY S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, having its registered office at L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, incorporated by a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on April 30, 2008, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C number 1386 of June 5, 2008.

- That the sole partner has taken the following resolutions:

*First resolution*

The sole partner decides to convert, with effect to January 1st, 2008, the subscribed capital from TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500,- EUR) into TWENTY THOUSAND SIX HUNDRED AND TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (20,625 CHF) at the rate of exchange of CHF 1,65 for EUR 1.00 prevailing on January 2, 2008.

The proof of the rate of exchange existing between the Euro and the Swiss Franc on January 2, 2008 has been given to the undersigned notary.

The sole partner decides to convert all accounts in the books of the Company from Euro into Swiss Francs.

*Second resolution*

The sole partner decides to amend the first paragraph of the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"The subscribed capital is set at TWENTY THOUSAND SIX HUNDRED AND TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (20,625 CHF) represented by five hundred (500) shares with a par value of FORTY-ONE POINT TWENTY-FIVE SWISS FRANCS (41.25 CHF) each."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present original deed.

**Follows the French version:**

L'an deux mille huit, le quatorze octobre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

MEIGERHORN ETOY HOLDING S.à r.l., ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, ici représentée par Monsieur Geoffroy t'Serstevens, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après signature ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle, représentée comme dit-est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est le seul associé actuel de la société "MEIGERHORN ETOY S.à r.l.", société à responsabilité limitée unipersonnelle, ayant son siège social à L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 30 avril 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1386 du 5 juin 2008.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de convertir, avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2008, le capital social de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) en VINGT MILLE SIX CENT VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (20.625.- CHF) au taux de change de CHF 1,65 pour EUR 1.- en vigueur le 2 janvier 2008.

La preuve du cours existant entre le franc suisse et l'euro au 2 janvier 2008 a été rapportée au notaire instrumentant.

L'associé unique décide de changer de la monnaie d'expression de tous les comptes de la société d'Euro en Francs Suisses.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts comme suit:

"Le capital social est fixé à VINGT MILLE SIX CENT VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (20.625.- CHF) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de QUARANTE-ET-UN VIRGULE VINGT-CINQ FRANCS SUISSES (41,25 EUR) chacune."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. T'SERSTEVENS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 octobre 2008, Relation: LAC/2008/42888. — Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 octobre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008136665/242/79.

(080160213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.

**M & H Capital Management S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 142.567.

—  
STATUTES

In the year two thousand eight, on the seventeenth day of October.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

FOLSOM OVERSEAS LTD, having its registered office at P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, IBC number 310.431,

here represented by Mrs Marie-Laure AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a general power given on February 9th, 1999.

Such appearing party, in the capacity in which he acts, has requested the notary to inscribe as follows the articles of association of a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short) which he forms:

**Title I.- Denomination, registered office, object, duration**

**Art. 1.** There is established by the single shareholder a "société anonyme" governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, especially the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, and completed by the law dated 11th May 2007 concerning the family asset management company (société de gestion de patrimoine familial) (SPF for short) and by the present articles of Incorporation.

The Company exists under the denomination of "M & H Capital Management S.A., a family asset management company (société de gestion de patrimoine familial), SPF for short".

**Art. 2.** The registered office of the company is established in Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place in the municipality by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might compromise with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Company which is best situated for this purpose under such circumstances.

**Art. 3.** The Company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The object of the Company is the acquisition, the holding, the management and the realisation of financial assets, as set out in the article 2 of the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF").

The Company can not have any commercial activity. Financial assets within the meaning of this law are understood to mean:

- (i) financial instruments within the meaning of the law of 5 August 2005 on financial collateral arrangements and
- (ii) cash and holdings of any nature whatsoever held on an account.

The SPF is authorised to hold a participating interest in a company only if it does not involve itself in the management of such company.

The Company is submitted to the law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management companies (law of 11 May 2007 relative to the establishment of a family asset management company ("SPF")).

**Title II.- Capital, shares**

**Art. 5.** The corporate capital is set at THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR) represented by THREE HUNDRED AND TEN (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EUROS (100.- EUR) each.

The shares are held by the investors as defined hereafter.

An eligible investor within the meaning of this law is any person as follows:

- a) an individual acting within the context of managing his/her private asset or
- b) a asset management entity acting exclusively in the interests of the personal estate of one or several individuals, or

c) an intermediary acting on behalf of the investors referred to in a) or b) of this paragraph.

Each investor must declare his/her eligibility in writing addressed to the domiciliary agent or, failing this, to the directors of the SPF.

The securities issued by an SPF may not be the object of a public issue nor may they be admitted to listing on a stock exchange.

The capital of the Company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders, voting with the same quorum as for an amendment of the articles of incorporation.

Shares may be issued in registered or bearer form, at the shareholder's option.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law of 10 August 1915, purchase its own shares.

### **Title III.- Management**

**Art. 6.** In case of plurality of shareholders, the Company must be managed by a Board of Directors consisting of at least three members, who need not be shareholders.

In the case where the Company is incorporated by a sole shareholder or if at the occasion of a general meeting of shareholders, it is established that the Company has only one shareholder left, the composition of the Board of Directors may be limited to one member (the "Sole Director") until the next ordinary general meeting of the shareholders noticing the existence of more than one shareholder. A legal entity may be a member of the Board "of Directors or may be the Sole Director of the Company. In such a case, its permanent representative shall be appointed or confirmed in compliance with the Law.

The Directors or the Sole Director are appointed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six years from the date of his election.

In the event of vacancy of a member of the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

**Art. 7.** The board of directors will elect from among its members a chairman.

The board of directors convenes upon call by the chairman, as often as the interest of the Company so requires. It must be convened each time two directors so request.

**Art. 8.** The board of directors is invested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

Any director having an interest in a transaction submitted for approval to the Board of Directors conflicting with that of the company, shall advise the board thereof and cause a record of his statement to be included in the minutes of the meeting. He may not take part in these deliberations. At the next following general meeting, before any other resolution is put to vote, a special report shall be made on any transactions in which any of the directors may have had an interest conflicting with that of the company.

If there is only one shareholder, the minutes shall only mention the operations intervened between the Company and its Sole Director having an interest conflicting with the one of the Company.

If there is only one Director, all such powers shall be reserved to the Sole Director.

**Art. 9.** Towards third parties, in all circumstances, the Company shall be, in case of a Sole Director, bound by the sole signature of the Sole Director or, in case of plurality of directors, by the signatures of three Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Board of Directors or the Sole Director of the Company, but only within the limits of such power.

Towards third parties, in all circumstances, the Company shall also be, in case if a managing director has been appointed in order to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs, bound by the sole signature of the managing director, but only within the limits of such power.

**Art. 10.** The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the Company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the Company or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

**Art. 11.** Any litigations involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for its purpose.

**Art. 12.** The company may have a sole shareholder at the time of its incorporation or when all of its shares come to be held by a single person. The death or dissolution of the sole shareholder does not result in the dissolution of the company.

If there is only one shareholder, the sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of Shareholders and takes the decisions in writing.

In case of plurality of shareholders, the general meeting of Shareholders shall represent the entire body of Shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Any general meeting shall be convened in compliance with the Law.

The general meeting shall be convened by means of the shareholders representing ten per cent (10 %) of the corporate capital.

In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

A shareholder may be represented at a shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not to be a shareholder and is therefore entitled to vote by proxy.

The shareholders are entitled to participate to the meeting by videoconference or by telecommunications means allowing their identification, and are deemed to be present, for the quorum conditions and the majority. These means must comply with technical features guaranteeing an effective participation to the meeting whereof the deliberations are transmitted in a continuing way.

Unless otherwise provided by Law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of Shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

When the company has a sole shareholder, his decisions are written resolutions.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the Law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the Shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the Shareholders and in compliance with any other legal requirement.

#### **Title IV.- Supervision**

**Art. 13.** The Company is supervised by one or several statutory auditors, appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office, which must not exceed six years.

#### **Title V.- General meeting**

**Art. 14.** The annual meeting will be held in the commune of the registered office at the place specified in the convening notices on the first Friday of June at 15.30 o'clock.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

#### **Title VI.- Accounting year, allocation of profits**

**Art. 15.** The accounting year of the Company shall begin on the 1st of January and shall terminate on the 31st of December of each year.

**Art. 16.** After deduction of any and all of the expenses of the Company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the Company. Of the net profits, five per cent (5%) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of Company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

#### **Title VII.- Dissolution, liquidation**

**Art. 17.** The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

#### **Title VIII.- General provisions**

**Art. 18.** As regards the matters which are not specified in the present articles, the parties refer and submit to the provisions of the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies and to the laws modifying it and the

law of the 11 May 2 007 concerning the family asset management company "société de gestion de patrimoine familial (SPF)".

*Transitory provisions*

- 1) The first business year shall begin on the date of incorporation of the company and shall end the 31st of December 2008.
- 2) The first annual general meeting shall be held on 2009.

*Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the appearing party, represented as stated here above, declares to subscribe the three hundred and ten (310) shares.

All the shares have been paid up by payment in cash, so that the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EUROS (31,000.- EUR) is now available to the company, evidence thereof having been given to the notary.

*Statement*

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 26 as amended of the law of August 10th 1915 on commercial companies have been observed.

*Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of its organization, is approximately TWO THOUSAND EUROS (EUR 2,000).

*Extraordinary general meeting*

The above named person acting as sole shareholder of the Company, has immediately taken the following resolutions:

1.- Have been appointed as directors:

- a) Mr Mariusz POTACZALA, company's director, born in Kolbuszowa (Poland), on September 15th, 1964, residing at ul. Wielicka 42m. 77, 02-657 Warszawa (Poland).
- b) Mr Philippe AFLALO, company's director, born in Fès (Maroc), on December 18 1970, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
- c) Mrs Marie-Laure AFLALO, company's director, born in Fès (Maroc), on October 22nd 1966, with professional address in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

2.- Has been appointed statutory auditor:

MONTBRUN REVISION S.à r.l., having its registered office «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.501.

3.- Their terms of office will expire after the annual meeting of shareholders of the year 2013.

4.- The registered office of the company is established in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties the present deed is worded in French, followed by an English version and in case of discrepancies between the French and the English text, the French version will be binding.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg.

The document having been read to the persons appearing, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil huit, le dix-sept octobre.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

FOLSOM OVERSEAS LTD, société de droit des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social P.O.Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, IBC numéro 310.431,

ici représentée par Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'un pouvoir général daté du 9 février 1999.

Laquelle comparante, ès qualités qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une Société de Gestion de Patrimoine Familial qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> : dénomination, siège social, objet, durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par l'actionnaire unique une société anonyme (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et telles



que complétées par la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial (en abrégé «SPF») et par les présents statuts.

La Société existe sous la dénomination de «M & H Capital Management S.A., société de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura d'effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF").

La société ne peut avoir aucune activité commerciale.

Par actifs financiers au sens de la Loi, il convient d'entendre:

- (i) les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière, et
- (ii) les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte.

La Société n'est admise à détenir une participation dans une société qu'à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de cette société.

La société est soumise au respect de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial «SPF».

## **Titre II: Capital, actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) représenté par TROIS CENT DIX (310) actions d'une valeur nominale de CENT EUROS 100,- EUR) chacune.

Les actions sont détenues par les investisseurs plus amplement définis ci-après.

Est considéré comme investisseur éligible au sens de la Loi:

- a) une personne physique agissant dans le cadre de la gestion de son patrimoine privé ou
- b) une entité patrimoniale agissant exclusivement dans l'intérêt du patrimoine privé d'une ou de plusieurs personnes physiques ou
- c) un intermédiaire agissant pour le compte d'investisseurs visés sub a) ou b) du présent paragraphe.

Chaque investisseur doit déclarer par écrit cette qualité à l'attention du domiciliataire ou, à défaut, des dirigeants de la SPF.

Les titres émis par une SPF ne peuvent faire l'objet d'un placement public ou être admis à la cotation d'une bourse de valeur.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Les actions de la société sont nominatives ou au porteur au choix des actionnaires.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, racheter ses propres actions.

## **Titre III: Administration**

**Art. 6.** En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, le Conseil d'Administration peut être réduit à un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire. Une personne morale peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, son représentant permanent sera nommé ou confirmé en conformité avec la Loi.

Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Tout Administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société, dans une opération soumise à l'approbation du Conseil d'Administration, est tenu d'en prévenir le conseil et de faire mentionner cette déclaration dans le procès-verbal de la séance. Il ne peut prendre part à cette délibération. Lors de la prochaine assemblée générale, avant tout vote sur d'autres résolutions, il est spécialement rendu compte des opérations dans lesquelles un des Administrateurs aurait eu un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'un Actionnaire Unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

En cas d'Administrateur Unique, tous ces pouvoirs seront réservés à cet Administrateur Unique.

**Art. 9.** Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de trois Administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur-délégué nommé pour la gestion et les opérations courantes de la Société et pour la représentation de la Société dans la gestion et les opérations courantes, par la seule signature de l'Administrateur-délégué, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 12.** La Société peut avoir un actionnaire unique lors de sa constitution. Il en est de même lors de la réunion de toutes ses actions en une seule main. Le décès ou la dissolution de l'actionnaire unique n'entraîne pas la dissolution de la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

Toute assemblée générale sera convoquée conformément aux dispositions légales.

Elles doivent être convoquées sur la demande d'Actionnaires représentant aux moins dix pour cent du capital social.

Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation.

Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

Lorsque la société a un actionnaire unique, ses décisions sont des résolutions écrites.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde assemblée

peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts ou par la loi. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent être adoptées par une majorité de deux tiers des Actionnaires présents ou représentés.

Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidées qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

#### **Titre IV: Surveillance**

**Art. 13.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V: Assemblée générale**

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans les convocations, le premier vendredi du mois de juin à 15.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI: Année sociale, répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable, du bilan, déduction faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII: Dissolution, liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII: Dispositions générales**

**Art. 18.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF"), trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2009.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, la comparante, représentée comme mentionnée ci-avant, déclare souscrire les trois cent dix (310) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

##### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 nouveau de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, à environ DEUX MILLE EUROS (EUR 2.000).

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit et agissant en tant qu'actionnaire unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Mariusz POTACZALA, administrateur de sociétés, né à Kolbuszowa (Pologne), le 15 septembre 1964, demeurant à ul. Wielicka 42m. 77, 02-657 Varsovie, Pologne.

b) Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 18 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

c) Mademoiselle Marie-Laure AFLALO, administrateur de sociétés, né à Fès (Maroc), le 22 octobre 1966, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

2. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:

MONTBRUN REVISION S.à r.l., ayant son siège social «Le Dôme», Espace Pétrusse, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 67.501.

3. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de l'année 2013.

4. Le siège social de la société est fixé à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M.-L. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 octobre 2008, LAC/2008/42465. — Reçu cent cinquante-cinq euros A 0,5%: 155,- €.

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2008.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2008137137/220/400.

(080160747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**Babcock & Brown Public Partnerships 1 Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.726.

In the year two thousand and eight, on the twenty-third day of October.

Before Us, Maître Paul DECKER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Babcock & Brown Public Partnerships Limited, a company governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Polygon Hall, PO Box 225, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernsey, GY1 4HY, and registered in the Records of the Island of Guernsey under number 45241,

hereby represented by Mr Max MAYER, employee, residing professionally at L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

by virtue of a proxy given under private seal on 21 October 2008.

Such proxies after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The shareholder has requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of the Société à responsabilité limitée Babcock & Brown Public Partnerships 1 S.à r.l., having its registered office at L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a deed of the Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) dated 15 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1936 dated 14 October 2006 and modified by a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg) dated 29 October 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2836 dated 7 December 2007 and modified several times and the last time by a deed of Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg (Grand-Duchy of Luxembourg) dated 30 July 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2057 dated 25 August 2008, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 119.726 (the "Company");

The shareholder, represented as above mentioned, having recognized to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. Waiver of convening notices;
2. Increase of the share capital by an amount of GBP 200 in order to bring the share capital from its former amount GBP 250,100 to GBP 250,300 by way of the issue of 8 new shares having a par value of GBP 25;
3. Subscription and payment to the share capital increase;
4. Subsequent amendment of first paragraph of the article 6 of the articles of association;

5. Amendment to the share register of the company.

Request the undersigned notary to document the following resolution:

*First resolution*

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the partners represented considering them as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

*Second resolution*

It is decided to increase the share capital by an amount of two hundred British Pounds (GBP 200.-) so as to raise it from its present amount of two hundred fifty thousand one hundred British Pounds (GBP 250,100.-) to two hundred fifty thousand three hundred British Pounds (GBP 250,300.-) by the issue of eight (8) new shares having a par value of twenty five British Pounds (GBP 25.-).

*Third resolution*

It is decided to admit to the subscription of the new shares to the sole shareholder Babcock & Brown Public Partnerships Limited.

*Intervention - Subscription - Payment*

Thereupon the prenamed subscriber, represented as foresaid; declared to subscribe to the new shares, the number to which he has been admitted, and to make the payment in full for the eight (8) new shares thus subscribed, by contribution in kind (hereinafter referred to as the "Contribution") consisting of a receivable of two hundred British Pounds (GBP 200.-) towards the Company.

The Contribution, which is hereby transferred to and accepted by the Company, is valued at two hundred British Pounds (GBP 200.-).

Babcock & Brown Public Partnerships Limited, through its proxyholder, declared that there subsists no impediments to the free transferability of the Contribution to the Company without restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Proof of the ownership by Babcock & Brown Public Partnerships Limited of the Contribution has been given to the undersigned notary by a declaration of Babcock & Brown Public Partnerships Limited, prenamed, attesting that it is the full owner of the Contribution.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the first paragraph of the Article 6 of the Articles of Association to read as follows:

"The share capital is set at two hundred fifty thousand three hundred British Pounds (GBP 250,300.-) represented by ten thousand and twelve shares (10,012) with a par value of twenty-five British Pounds (GBP 25.-) each, all of which are fully paid up"

*Fifth resolution*

The sole shareholder decides to amend the shareholders' register as follow:

	shares
Babcock & Brown Public Partnerships Limited: . . . . .	10,012
Total: ten thousand and twelve shares . . . . .	10,012

*Expenses*

All the expenses and remunerations which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 950.-.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

**Suit la traduction française:**

L'an deux mille huit, le vingt-trois octobre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg, Luxembourg.

A comparu:

Babcock & Brown Public Partnerships Limited, une entité soumise au droit de Guernesey ayant son siège social à Polygon Hall, PO Box 225, Le Marchant Street, St. Peter Port, Guernesey, GY1 4HY, immatriculée au Registre de l'Île de Guernesey sous le numéro 45241,

Représentée aux présentes par Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, 3, rue Nicolas Welter,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 21 octobre 2008.

Ladite procuration après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné demeurera annexée aux présentes pour être soumise avec elles aux formalités de l'enregistrement.

L'associé représenté comme dit est, a requis le notaire soussigné d'acter qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée Babcock & Brown Public Partnerships 1 S.à r.l. ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activités Syrdall, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire, de résidence à Luxembourg, le 15 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1936 en date du 14 octobre 2006, modifié suivant acte devant Maître Seckler, notaire, de résidence à Junglinster, en date du 29 octobre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2836 en date du 7 décembre 2007, modifié à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte devant Maître Decker, notaire, de résidence à Luxembourg, en date du 30 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2057 en date du 25 août 2008, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 119.726, («la Société»)

L'associé tel que représenté a déclaré avoir parfaite connaissance des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du Jour:*

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Augmentation du capital social d'un montant de GBP 200 afin de porter le capital de son montant actuel de GBP 250.100 à GBP 250.300 par l'émission de 8 nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de GBP 25;
3. Souscription et paiement;
4. Modification subséquente du paragraphe premier de l'article 6 des statuts;
5. Modification du registre de parts sociales.

#### *Première résolution*

L'entièreté du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés représentés se considérant dûment convoqués et déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué en avance.

#### *Deuxième résolution*

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de deux cents Livres Sterling (GBP 200,-) afin de porter le capital de son montant actuel de deux cent cinquante mille et cent Livres Sterling (GBP 250.100,-) à deux cent cinquante mille et trois cents Livres Sterling (GBP 250.300,-) par l'émission de huit (8) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres Sterling (GBP 25,-) chacune.

#### *Troisième résolution*

Il est décidé d'admettre à la souscription des parts sociales nouvelles Babcock & Brown Public Partnerships Limited.

#### *Intervention - Souscription - Libération*

Ensuite le souscripteur prédésigné, représenté comme ci-avant, en vertu de la procuration dont mention ci-avant; a déclaré huit (8) parts sociales nouvelles, nombre pour lequel il a été admis, et a libéré intégralement par apport (l'«Apport») en nature consistant en une créance d'un montant de deux cents Livres Sterling (GBP 200,-) envers la Société.

L'Apport qui est par cet acte transféré et accepté par la Société, est évalué à deux cents Livres Sterling (GBP 200,-).

Babcock & Brown Public Partnerships Limited agissant par son mandataire dûment mandaté a déclaré qu'il n'existe pas d'obstacle au libre transfert, sans restriction ou limitation, de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue de l'accomplissement de toute notification, tout enregistrement ou de toute autre formalité nécessaire pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

La preuve de la propriété de l'Apport par Babcock & Brown Public Partnerships Limited a été donnée au notaire instrumentant par une déclaration d'apport émise par Babcock & Brown Public Partnerships Limited attestant qu'elle est le propriétaire de l'Apport transféré.

#### *Quatrième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier le paragraphe premier de l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à deux cent cinquante mille et trois cents Livres Sterling (GBP 250.300,-) représenté par dix mille douze (10.012) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Livres (GBP 25,-) Sterling chacune entièrement libérée.»

*Cinquième résolution*

L'associé unique décide de modifier le registre des actionnaires comme suit:

	parts sociales
Babcock & Brown Public Partnerships Limited: . . . . .	10.012
Total: dix mille douze . . . . .	10.012

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Tous les frais et honoraires incombant à la société à raison des présentes sont évalués à la somme de 950,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes. Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MAYER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2008. Relation: LAC/2008/43088. — Reçu € 12,- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008137168/206/164.

(080161077) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**LGA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 110.836.

L'an deux mille huit, le vingt-deux octobre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LGA" établie et ayant son siège social à L-1313 Luxembourg, 14, rue des Capucins,

immatriculée au Luxembourg suivant acte reçu par André-Jean-Joseph Schwachtgen, alors de résidence à Luxembourg en date du 4 octobre 2005, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 107 du 17 janvier 2006, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 110.836.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Renaud VERCOUTER,

Président du Conseil d'administration, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant constitué, le président requiert le notaire d'acter que:

I: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Augmentation du capital social souscrit d'un montant de un million quatre cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-sept euros et soixante-quinze cents (1.461.887,75 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-huit mille cent douze euros et vingt-cinq cents (EUR 38.112,25) à un montant de un million cinq cents mille euros (1.500.000,- EUR), par incorporation de réserves disponibles et sans création et émission de nouvelles actions et fixation de la valeur nominale à six cents euros (600,- EUR).

2.- Modification de l'article 3 des statuts.

3.- Divers.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires ou par leurs mandataires et par les membres du bureau de l'assemblée, restera annexée aux présentes.

Les procurations des actionnaires représentés, paraphées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présences que toutes les actions sont présentes ou représentées à l'assemblée, laquelle en conséquence est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de un million quatre cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-sept euros et soixante-quinze cents (1.461.887,75 EUR) pour le porter de son montant actuel de trente-huit mille cent douze euros et vingt-cinq cents (EUR 38.112,25) à un montant de un million cinq cents mille euros (1.500.000,- EUR), par incorporation de réserves disponibles et sans création et émission de nouvelles actions et fixation de la valeur nominale à six cents euros (600,- EUR).

*Libération de l'augmentation de capital*

La libération a eu lieu moyennant incorporation des réserves disponibles à concurrence de un million quatre cent soixante et un mille huit cent quatre-vingt-sept euros et soixante-quinze cents (1.461.887,75 EUR)

Ainsi que ces bénéfices résultent du bilan de l'exercice 2007-2008 dûment approuvé et dont la disponibilité a été certifiée par le conseil d'administration.

La déclaration afférente du conseil d'administration, restera, après avoir été paraphée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte.

*Deuxième résolution*

En conséquence la résolution précédente de modifier l'article 3 des statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 3.** Le capital social est fixé à un million cinq cents mille euros (1.500.000,- EUR) représenté par deux mille cinq cents (2.500) actions d'une valeur nominale de six cents euros (600,- EUR) chacune entièrement libérées.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour la présente assemblée a été clôturée à 17.15 heures.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à 2.300,- EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: H. DA CRUZ, M. MAYER, R. VERCOUTER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 octobre 2008. Relation: LAC/2008/43080. — Reçu € 12,- (douze euros).

*Le Receveur (signé): Francis SANDT.*

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008.

Paul DECKER.

Référence de publication: 2008137165/206/69.

(080161067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 novembre 2008.

**CVI GVF Luxembourg Seventeen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 132.050.

La société a été constituée suivant acte reçu par Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 23 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2445 du 29 octobre 2007.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*CVI GVF Luxembourg Seventeen S.à r.l*

Signature

Référence de publication: 2008136768/9416/16.

Enregistré à Luxembourg, le 30 septembre 2008, réf. LSO-CU09505. - Reçu 30,0 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(080160447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 octobre 2008.